



Janvier à avril 2022

Le mot du maire

Chers Mulsanaises et Mulsanais,

Bientôt les beaux jours et surtout le retour à une vie « normale » puisque les conditions sanitaires le permettent.

Une nouvelle fois les aides de l'État ont diminué alors que le coût de la vie augmente, que le nombre d'habitants de la commune croît. Il faut prendre conscience que la vie de la commune c'est l'implication de tous et non pas seulement de 15 élus. Chacun d'entre nous, dans la mesure de ses possibilités, peut contribuer à faire vivre sa commune :

- Tondre devant chez soi
- Donner un petit coup de balai dans le caniveau
- Fleurir devant sa maison
- Participer aux associations

Ce sont des gestes simples, civiques et valorisant par rapport aux incivilités croissantes malgré les mises en gardes.

Nous serons toujours à votre écoute, dans l'attente de vos suggestions, de vos critiques, c'est cela la participation à la vie communale.

Jean-Pierre ARNOUX



# Le secrétariat de mairie vous accueille

lundi, mardi et jeudi de 8h à 12h 30 et 13h à 16h 30

Vous souhaitez rencontrer le maire et/ou un adjoint, prenez rendez-vous



☎ : 02.54.87.34.73

✉ : [mairie.mulsans@wanadoo.fr](mailto:mairie.mulsans@wanadoo.fr)

🌐 : <https://www.mulsans.fr/>



Référente scolaire ☎ : 06.77.16.48.50

Les Portes de l'Emploi à Mer :

☎ : 02.54.81.37.69



**France services**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

☎ : 06.77.16.46.94

✉ : [franceservices@beaucevaldeloire.fr](mailto:franceservices@beaucevaldeloire.fr)

Tous les 4èmes mardis de 14h à 17h  
à la mairie de Mulsans



☎ : 02.54.81.40.84

Astreinte : 06.88.84.05.30



☎ : 02.54.81.40.80

Prendre rendez-vous à la  
mairie de Mer



☎ : 02.54.55.82.82



☎ : 18 ou 112



☎ : 02.54.81.41.20 ou le 17



☎ : 15

OFFERT PAR VOTRE MAIRIE



## TÉLÉCHARGEZ GRATUITEMENT L'APPLICATION PANNEAUPOCKET

Pour vous informer et vous alerter votre  
Commune s'équipe de PanneauPocket

Toute l'actualité de la Commune, les  
événements, les informations de coupures  
réseaux, travaux sur la voirie, alertes météo et bien  
plus encore... seront toujours dans votre poche,  
où que vous soyez, quand vous le souhaitez.

Disponible sur **Google PlayStore** (Android), **AppStore**  
(Apple) ou **AppGallery** (Huawei)



Retrouvez également depuis un ordinateur toutes les  
infos et alertes des communes sur  
[app.panneaupocket.com](http://app.panneaupocket.com)



# LES PROCURATIONS

## ÉLECTIONS 2022



PRÉSIDENTIELLE ET LÉGISLATIVES

CE QUI CHANGE  
À COMPTER  
DE JANVIER 2022

- Un électeur peut donner procuration à un électeur inscrit sur les listes électorales d'une autre commune que la sienne. Le mandataire devra cependant toujours se rendre dans le bureau de vote du mandant à sa place.
- Un nouveau modèle de Cerfa doit être renseigné pour établir ou résilier une procuration, si les adresses postales ne sont plus demandées, le mandant doit communiquer son numéro national d'électeur (NNE) ainsi que celui de son mandataire.
- L'électeur peut retrouver son NNE sur sa carte électorale mais aussi sur le module « interroger sa situation électorale » (ISE) de [service-public.fr](http://service-public.fr)
- Le module ISE permet également à tout électeur de retrouver les informations concernant les procurations qu'il a données ou qu'il a reçues.

**Téléprocédure « Maprocuration » :**  
les fonctionnalités de la téléprocédure sont enrichies

- L'électeur est informé dès la saisie de sa demande de la validité des données renseignées, la validité de sa procuration est confirmée par courriel quelques minutes après son passage devant une autorité habilitée (policier, gendarme, agent consulaire)
- L'électeur peut désormais demander en ligne la résiliation de la ou des procurations qu'il a données. Comme pour une demande de procuration, il doit ensuite se déplacer devant une autorité habilitée pour faire vérifier son identité et valider la demande.
- Les Français de l'étranger peuvent désormais utiliser Maprocuration.
- En plus des commissariats de police et brigades de gendarmerie, les demandes de procurations dématérialisées peuvent être validées dans les consulats.

Attention, pour demander comme pour résilier une procuration, le déplacement physique de l'électeur devant une autorité habilitée demeure indispensable !

## Prochaines élections

Législatives : 12 et 19 juin 2022

De 8h à 18h



Ce parcours est obligatoire pour passer :  
• vos examens (BAC, CAP, permis de conduire...);  
• vos concours (fonction publique, grandes écoles...).



## BIENTÔT 16 ans !

## PENSEZ AU RECENSEMENT

### CALENDRIER DE VOS DEMARCHES

A 16 ANS	Recensement à la mairie de votre domicile, ou sur internet, muni d'une pièce d'identité et du livret de famille
A partir de 17 ans	Convocation à la Journée Défense Citoyenneté
De 17 ans à 25 ans	Obligation de justifier de sa situation vis-à-vis du service national en présentant le certificat de participation à la Journée Défense et Citoyenneté.

**La JDC est une étape clé, à ne pas manquer !**

Votre certificat est obligatoire pour passer :

- Vos examens (CAP, BEP, BAC, permis de conduire...)
- Vos concours (fonction publique, grandes écoles...)

Ou pour :

- Engagement dans les armées

# Compte rendu du Conseil Municipal



Les comptes-rendus détaillés sont consultables sur le site [www.muisans.fr](http://www.muisans.fr)

Voici les décisions adoptées par le conseil municipal :

## ✧ 22 février 2022

✎ **Loyer logement 2 rue du Parc** : Augmentation du loyer suite à un changement de locataire. Le nouveau loyer sera de 345 € mensuel. Dorénavant les locataires devront avoir un cautionnaire et verser un mois de loyer d'avance.

✎ **Eclairage public rue du Parc** : Le Maire informe le Conseil Municipal que l'éclairage public rue du Parc est extrêmement vétuste et énergivore. Le Conseil Municipal donne son accord pour la fourniture et pose en remplacement de mâts en acier galvanisé et de luminaire équipé en lampe LED. Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis pour un montant de 8 370 € T.T.C

Les travaux sont reportés d'un an, sur information du S.I.DE.L.C. mais la subvention de 40 % est maintenue

✎ **Subvention travaux mare de Bonpuits** : Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une subvention peut-être demandée au Conseil Régional dans le cadre des C.R.S.T. du Pays des Châteaux. Le Conseil Municipal mandate le Maire pour demander la subvention au taux le plus élevé possible.

✎ **Agrès city park** : Sandrine COURTIN explique au Conseil Municipal que le vélo commandé pour le parcours fitness ne correspond pas à notre attente. En effet, il n'est pas réglable et n'a aucune résistance à l'effort. La société Agorespace nous propose de le remplacer par un autre élément. Le choix se porte sur l'agrès Cavalcade sans coût supplémentaire hormis les frais de transport à notre charge.

## ✧ 8 avril 2022

✎ **Approbation des comptes de gestion de la commune et du lotissement de l'ancien moulin** : Les comptes de gestions sont approuvés à l'unanimité.

✎ **Approbation des comptes administratifs de la commune, du lotissement de l'ancien moulin** : Les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité

✎ **Vote des taux d'imposition :**

Le conseil municipal a adopté les taux suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 37,66 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 40.02 %

} Soit une augmentation de 1.50 %

✎ **Attribution des subventions aux diverses associations**

✎ **Souscription d'un emprunt au budget de la commune** : Le Maire fait état au Conseil Municipal des différents travaux. Afin de les réaliser dans des conditions sereines le Conseil Municipal décide de souscrire un emprunt. Plusieurs établissements ont été sollicités. Après délibération le Conseil Municipal décide à l'unanimité de choisir le Crédit Agricole pour un montant emprunté de 140 000 € sur 12 ans. L'échéance trimestrielle correspond au montant d'un emprunt précédent pour lequel le remboursement s'achève le 31 mars 2022.

✎ **Avis favorable pour enregistrement de la société Métha Blois Nord en vue de l'exploitation d'un méthaniseur à Fossé**

## ✧ 12 avril 2022

✎ **Vote des budgets de la commune et du lotissement de l'ancien moulin** : Les budgets sont votés à l'unanimité.

# TRAVAUX COMMUNAUX

Un certain nombre de travaux a pu être réalisé en régie :

- Entretien des parterres floraux
- Mise en place de pièges contre chenilles processionnaires
- Eclairage de l'abribus de Villefrisson
- Désherbage du cimetière

- **Epiez** : réfection d'une partie des caniveaux de part et d'autre du ralentisseur. Ces travaux étaient nécessaires, conséquence de leur dégradation par les poids lourds.



Coût : 6 120.00 € T.T.C

- **Bonpuits** : déviation partielle des eaux pluviales vers la mare d'une part pour éviter la submersion de la route en cas de forte pluie et d'autre part alimenter la mare qui est en cours de réhabilitation

Coût : 3 391.20 € T.T.C.



Réalisation de deux puisards afin de drainer les eaux pluviales. Le réseau préexistant était inefficace, responsable d'important écoulement dans des propriétés privées.

Subvention D.S.R. 10 000 € Coût : 23 028.00 € T.T.C

# VIE COMMUNALE

## Solidarité Ukraine



La Mairie a recueilli et trié par catégorie les dons des habitants de Mulsans, avant de les transmettre à la Protection Civile qui en a géré l'acheminement vers l'Ukraine.

Pour l'hébergement éventuel de déplacés Ukrainiens, faites vous inscrire à la mairie.

Merci à toutes et tous pour votre générosité.



# INCIVILITÉS

La rubrique est de nouveau bien remplie, avec cette fois-ci des débordements inacceptables, représentant une grave atteinte à la démocratie, à notre commune et son patrimoine.

Que des affiches électorales servent de support pour manifester son mécontentement, soit !



C'est habituel.

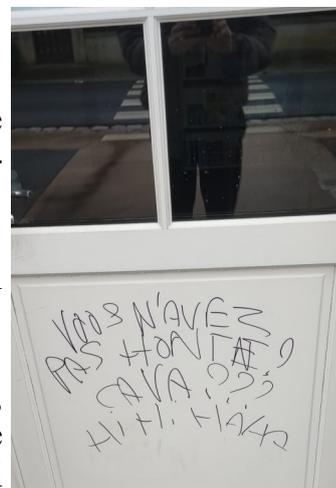
Par contre souiller la porte de la mairie, la porte et le seuil de l'église, peindre des croix gammées sur les murs, NON NON et NON.

Une plainte a été déposée à la gendarmerie qui à déjà mené une enquête de voisinage.

Restent les dépôts sauvages, devenus habituels, source de pollution visuelle, de salissure et de perte de temps pour l'employé communal qui mérite d'être mieux respecté pour son travail et son dévouement.

Un effort s'il vous plait.

Merci aux personnes qui taillent leurs haies de bien vouloir ramasser leurs branchages et de les évacuer à la déchetterie. L'employé communal ne peut pas tondre les abords avec des branches desséchées par terre.



## ÉGLISE NOTRE DAME de MULSANS



77 foyers ont répondu à l'enquête concernant la remise en fonction des cloches de l'église de façon quotidienne.

### Résultats :

- 81.8 % sont favorables à la reprise des sonneries
- 18.2 % sont hostiles

Les cloches vont donc sonner à nouveau et faire revivre le village.

Des travaux d'un montant de 2 100 € ont été nécessaires. Ils seront financés en totalité par l'Association du Vieux Mulsans et la Fondation du Patrimoine que nous remercions vivement.

Une nouvelle statue de la Vierge Marie a retrouvé sa place au dessus de la porte d'entrée de l'église. Un système de protection a été mis en place afin d'éviter de nouveaux actes de vandalisme.

Un grand merci a ce fidèle de la paroisse qui a pris en charge l'ensemble des travaux et qui souhaite garder l'anonymat.



## CONCERT ÉGLISE DE MULSANS



### MULSANS Église



POP ROCK

Vendredi 13 mai à 20 h 30

### Jane Porter Trio

Avec Clarisse Millet, Laurent Delaveau et Xavier Vonguelo

Entrée : 8 € - 4 € (demandeurs d'emploi, enfants - 12 ans) - gratuit (enfants - 5 ans)  
Information et réservation : 02 54 87 34 73 - mairie.mulsans@wanadoo.fr



www.culture41.fr

Dans le cadre de Festillissime le groupe musical Blésois Jane Porter Trio donnera un concert en l'église Notre-Dame de Mulsans

**VENDREDI 13 MAI 2022**  
**À 20H 30**

Il s'agit d'un programme de chansons très connues avec accompagnement musical, guitare, piano et contrebasse.

Venez nombreux, accompagnés de vos amis.

Merci de relayer l'information.

# CITY PARK

## LE CITY PARK FAIT DEJA DES HEUREUX !

Depuis l'ouverture de ce nouvel équipement sportif municipal derrière le cimetière, c'est avec plaisir que nous avons constaté une belle fréquentation des plus jeunes, des ados et des adultes qui accompagnent.

Cette structure multisports, qui regroupe sur un même terrain plusieurs équipements (foot, tennis, basket, handball, volley, badminton) est une occasion de mettre en avant le sport et de se réunir dans la convivialité.

De nombreux habitants petits et grands profitent des installations, y compris des agrès de fitness. Sur le terrain, des équipes se forment au grè des publics qui passent durant la journée, et cela fait du bien....

Nous vous invitons tous à venir découvrir cette structure qui sera bientôt inaugurée (date à définir). Des tables de pique-nique vont prochainement être installées, ainsi que des jeux d'enfants pour les plus petits.

Nous espérons que cet espace public fera la joie de tous, d'autres aménagements pourront être envisagés afin que ce lieu devienne un endroit agréable de rencontre intergénérationnelle.

A pratiquer sans modération !

Sandrine COURTIN



Hélas, déjà les premières dégradations apparaissent :

- Porte d'entrée abimée,
- Filets dégradés, barre volée, cadenas ouvert....
- Bouteilles cassées



Cadenas ouvert, barre détériorée, filets dégradés



Ce vandalisme gratuit va coûter cher à la commune; nous n'aimerions pas être amené à prendre des mesures d'interdiction d'accès.

Merci aux enfants de respecter ce lieu et aux parents de sensibiliser leurs enfants au respect de cet équipement.

Support de barre cassé  
et barre volée



## ILLUMINATION DE LA MAIRIE

Grâce à la générosité de M. et Mme BERMON la façade de la mairie est éclairée (synchronisé avec l'éclairage public) aux couleurs de la Nation.

Notre initiative a servi d'exemple à l'éclairage de la Préfecture de Blois, nous a confié Monsieur le Préfet.



## REPAS DES ANCIENS

L'amélioration des conditions sanitaires a permis de se renouer avec la tradition du repas des anciens.

Ainsi, vendredi 29 avril, trente six personnes ont pu partager un savoureux repas préparé par les établissements Nivard, servi par les conseillers municipaux et apprécié de tous.

Après tirage au sort, un « ancien » et une « ancienne » de la commune se sont vu remettre un cadeau (une composition florale et un carton de vin).

A l'année prochaine



# ESPACE CINÉRAIRE



Image non contractuelle

Une commission va étudier les modalités de création d'un espace cinéraire, qui pourrait comprendre :

- Columbarium
- Jardin du souvenir
- Cavurne

Vous pouvez participer à l'élaboration de ce projet. Contactez la mairie.

## CHIFFRES

Quelques dépenses incompressibles pour la commune et souvent méconnues :

- Service départemental d'incendie et de secours (SDIS) : 7 674 € pour 2022
- Attribution de compensation vers la CCBVL : 40 189 € pour 2022

L'attribution de compensation est un transfert financier positif ou négatif obligatoire entre communautés en communes. Elle a pour fonction d'assurer la neutralité budgétaire des transferts de charges entre l'EPCI et ses communes membres. Pour chaque commune, l'attribution de compensation est égale à ce que la commune "apporte" en termes de fiscalité économique ( la liste détaillée des impositions prises en compte est décrite au V\* de l'article 1609 nonies C du code général des impôts), moins ce qu'elle coûte en termes de charges transférées à son EPCI.

Les dotations quant à elles diminuent :

- Dotation Globale de Fonctionnement (dotation de l'État) :
  - 2021 : 49 175 €
  - 2022 : 48 273 € et cela tous les ans, alors que notre population a augmenté

## INFORMATIONS DIVERSES

### Emplois jeune JUILLET 2022



La commune de Mulsans propose de créer pour le mois de juillet 2022, 4 emplois « jeune », soit deux emplois de deux semaines chacun.

Ils auront pour mission de participer à l'entretien de la commune sous le contrôle du Conseil Municipal.

Il s'agit d'une activité de 8h 30 à 12h , 5 jours par semaine, rémunérée au S.M.I.C.

Par mesure de sécurité, aucun engin ou outillage mécanique et/ou électrique ne leur sera confié.

**Si vous habitez Mulsans, si vous avez entre 16 et 18 ans, fille ou garçon, déposez votre lettre de motivation à la mairie, accompagné d'une autorisation écrite de vos parents.**

## PRIME AUX PRIMO-ACCÉDANTS

La communauté de Communes Beauce Val de Loire maintient en 2022 l'aide aux primo accédant sous la forme d'une prime de 800 €.

Cette prime concerne l'achat ou la construction de sa première résidence principale dans l'année 2022.

Trois habitants de Mulsans en ont bénéficié en 2021.

Pourquoi pas vous ?

Pour plus de renseignement, n'hésitez pas à contacter la mairie.



## ADRESSAGE



En vue de l'installation de la fibre, chaque propriété doit être facilement repérable grâce à un numéro apposé en façade ou sur le périmètre de propriété (portail, grillage, etc)

Si vous n'avez pas de plaque de numérotation de votre propriété faites vous connaitre en mairie qui vous fournira le nécessaire

**Nuisances sonores**

Horaires pour bricoler et jardiner :

- du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h
- samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- dimanche et jours fériés de 10h à 12h

Un bon voisinage rend la vie plus agréable

## LE BRUIT

**A respecter**

**Merci**

## SANCTION

En cas de non-respect d'un RSD, une contravention de

**450 €**

peut-être appliquée pour un particulier (article 131-13 du code pénal).



# LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DÉCHETS VERTS : C'EST INTERDIT TOUTE L'ANNÉE !

POUR NOTRE AIR ET NOTRE SANTÉ, IL EXISTE DES SOLUTIONS FERTILES !

**Des solutions alternatives existent :**

-  **BROYAGE**
-  **COMPOSTAGE**
-  **PAILLAGE**

R.S.D. : Règlement Sanitaire Départemental

Retrouvez tous nos conseils sur : [www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts](http://www.nouvelle-aquitaine.ars.sante.fr/interdiction-du-brulage-des-dechets-verts)

VALORIZON

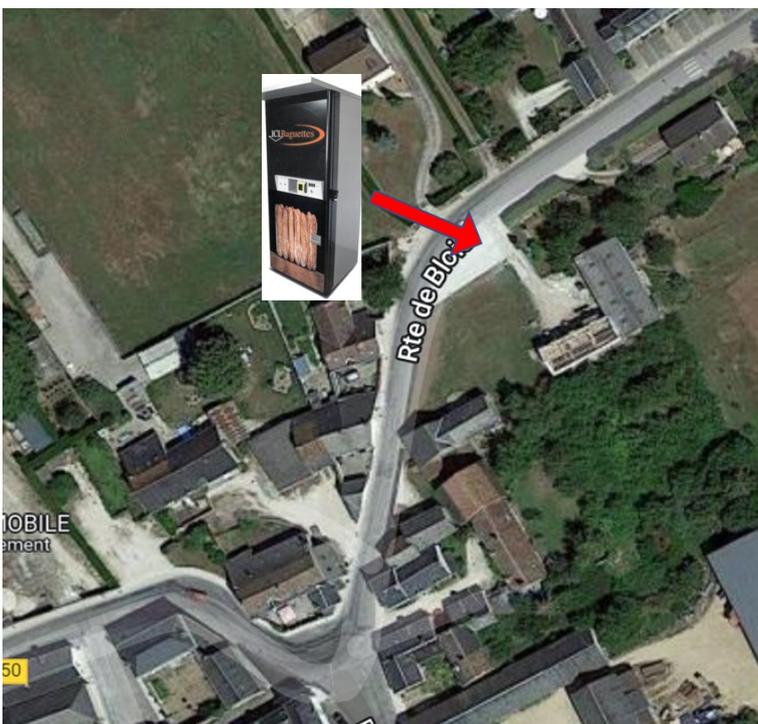
ARS



## DISTRIBUTEUR DE PAIN

Dans le courant du mois de juin, la boulangerie « Le Fournil des Ch'tis » de La Chapelle-Saint-Martin installera un distributeur automatique de pain à Mulsans.

La municipalité a donné son accord pour son installation, route de Blois, en face du n°16, zone d'accès sécurisé.





Outre les rendez-vous mensuels qui se dérouleront, dorénavant, le troisième jeudi du mois, dès septembre, car, le mercredi, quelques mamies et papies sont, parfois, chargés de baby-sitting, avec les petits ou les arrière-petits-enfants, la date de la traditionnelle brocante a été arrêtée au dimanche 26 juin 2022, sur le terrain habituel, près le site City-Park.

Une étude de plusieurs possibilités futures, en relation ou non avec le comité des fêtes communal, en matière d'animations, en fonction de contacts et d'échanges à venir, va être poursuivie pour une meilleure animation de la commune, avec l'appui coordinateur des forces vives actuelles.

Un appel est lancé, par ailleurs, aux bonnes volontés voulant encadrer la mise en place des structures de la prochaine brocante, y installer et animer des stands de ventes et/ou donner un coup de main à diverses tâches organisationnelles simples.

Pour ce, prendre contact, d'urgence, avec Paul Bouillon, au 06 87 54 66 64 ([lesseniors41@gmail.com](mailto:lesseniors41@gmail.com)).O.R.



## PROCHAINS RENDEZ-VOUS

- ☞ 14 juillet      A la Chapelle-Saint-Martin  
Information à venir
  
- ☞ 26 juin        Brocante, organisée par les Seniors de  
Mulsans. Terrain du cimetière
  
- ☞ 24 juillet      Sainte Anne

# PASS CULTURE

## Pour les jeunes de moins de 18 ans

Le pass Culture accompagne les jeunes de moins de 18 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture à travers une part collective, à partir de la classe de 4<sup>e</sup> et une part individuelle, à partir de 15 ans.

Destinée à renforcer leurs pratiques culturelles en autonomie, l'offre individuelle vient les encourager dans leurs choix personnels tandis que l'offre collective, destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, leur permet de vivre des expériences en groupe avec les acteurs culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives.

L'offre individuelle est accessible via l'application et permet aux jeunes de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans), tandis que l'offre

collective fait l'objet d'une réservation par leur enseignant sur une plateforme dédiée (montants de 25 euros pour les élèves de quatrième et de troisième, de 30 euros pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 euros pour les élèves de première et de terminale).

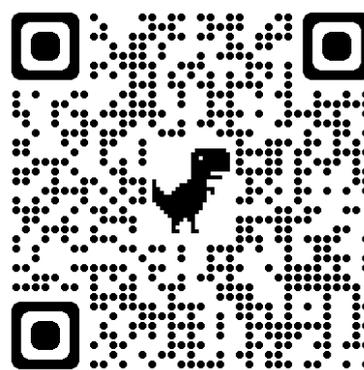
**Dès 15 ans profite du pass, l'appli de toutes tes envies de livres, d'opéra, de concerts, d'expos, de musées, de festivals, de cours de musique, de danse, de théâtre, de cinéma... de culture.**

**pass Culture**

Disponible sur Google Play, l'App Store ou sur [passculture.app](#)

Bénéficie de 20 € à 15 ans, de 30 € à 16 ans, de 30 € à 17 ans et de 300 € à 18 ans directement crédités sur l'application.

Disponible en France métropolitaine et en Outre-mer. Plus d'informations sur [pass.culture.fr](#)



*QR CODE PASS CULTURE*

## Pour les jeunes de 18 ans

Le pass Culture permet aux jeunes de 18 ans de disposer d'un montant de 300€ pendant 24 mois à utiliser sur l'application pour découvrir et réserver des propositions culturelles de proximité et des offres numériques.

Le pass Culture a pour objectif d'encourager la rencontre entre les acteurs culturels et les utilisateurs, il n'est donc pas possible de se faire livrer des biens matériels. Les achats de biens numériques (ebook, SVoD, jeux vidéo...) sont plafonnés à 100€.

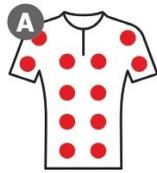


# Tour de France

Quizz, devinettes & jeux de questions



À qui sont attribués ces maillots du Tour de France ? Attention à l'intrus.




Meilleur jeune

Leader du classement par points

Leader du classement général

Meilleur grimpeur

Les réponses dans le prochain bulletin municipal ou disponible en mairie

Dans quels massifs montagneux se trouvent ces montées et ces cols.



	ALPES	PYRÉNÉES	JURA
Le mont Ventoux	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le col d'Aubisque	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le col du Tourmalet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le col de la Croix de Fer	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le col du Grand Colombier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le col du Galibier	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Le col d'Aspin	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Reliez ces vainqueurs du Tour de France, à l'année de leur première victoire.

- |                  |                       |      |                       |
|------------------|-----------------------|------|-----------------------|
| Eddy Merckx      | <input type="radio"/> | 1983 | <input type="radio"/> |
| Laurent Fignon   | <input type="radio"/> | 1978 | <input type="radio"/> |
| Jacques Anquetil | <input type="radio"/> | 1969 | <input type="radio"/> |
| Bernard Hinault  | <input type="radio"/> | 1953 | <input type="radio"/> |
| Louison Bobet    | <input type="radio"/> | 1949 | <input type="radio"/> |
| Fausto Coppi     | <input type="radio"/> | 1957 | <input type="radio"/> |

## Réponses bulletin précédent

Le fruit exotique composé des 10 lettres restantes est :

### NOIX DE COCO

7	9	2	3	6	8	5	4	1
4	8	1	5	9	7	6	3	2
5	3	6	2	4	1	9	7	8
1	5	4	6	8	3	7	2	9
3	6	8	7	2	9	4	1	5
2	7	9	4	1	5	8	6	3
9	4	7	1	5	2	3	8	6
6	1	5	8	3	4	2	9	7
8	2	3	9	7	6	1	5	4

